



COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU

17 AVRIL 2019

Affiché le 23 avril 2019

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	77
Présents	:	51
Présents et représentés	:	70
Votants	:	70

Le mercredi 17 avril 2019, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 11 avril 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers	
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette	
Mme Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette	
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan	
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin	Du point 2 à la fin de la séance
Mme Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin	
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin	
Mme Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin	
Mme Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge	
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette	Du point 2 à la fin de la séance
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette	Du point 2 à la fin de la séance
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel	
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny	
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny	
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois	
Mme Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois	
Mme Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis	

M. François	PELLETANT	Commune de Linas	
Mme Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau	Du point 2 à la fin de la séance
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau	
M. Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau	
Mme Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau	
Mme Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis	
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy	
Mme Michèle	FRERET	Commune de Massy	
Mme Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy	Du point 2 à la fin de la séance
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy	
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy	
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy	Du début de la séance au point 54
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy	
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay	
Mme Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay	
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau	Du début de la séance au point 27
Mme Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau	
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau	
Mme Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau	
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau	
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau	
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin	
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux	
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson	
Mme Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson	
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson	
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette	
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette	
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust	
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle	

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Jean-Paul BENEYTOU donne pouvoir à Mme Martine CINOSI-GIRARD	Au point 1
Mme Rafika REZGUI donne pouvoir à Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE	Du point 2 à la fin de la séance
Mme Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS	
Mme Patricia LECLERCQ donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX	
M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Michèle DESCAMPS	
M. Paul LORIDANT donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA	

Mme Sandrine GELOT donne pouvoir à M. Rémi BETIN Au point 1

M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE

M. Dawari HORSFALL donne pouvoir à Mme. Bouchra LAQUES

M. Bernard LAFFARGUE donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE

M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN

Mme Elisabeth PHILIPPOTEAU donne pouvoir à Mme. Michèle FRERET

Mme Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI

M. Claude PONS donne pouvoir à M. Stéphane BAZILE

Mme Isabelle KLJAJIC donne pouvoir à Mme. Irène BESOMBES

M. David ROS donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

Mme Michèle VIALA donne pouvoir à M. Michel ROUYER

M. Gilles CORDIER donne pouvoir à Mme. Michelle CHENIAUX

M. Grégoire de LASTEYRIE donne pouvoir à M. Hervé PAILLET

Du point 28 à la fin de la séance

M. Christian PAGE donne pouvoir à M. Patrice GILBON

M. François HILLION donne pouvoir à M. Franck GAUDART

M. Richard TRINQUIER donne pouvoir à M. Christian LECLERC

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Mme Rafika REZGUI Commune de Chilly-Mazarin Au point 1

M. Yann CAUCHETIER Commune de Gif-sur-Yvette Au point 1

M. François ROMAIN Commune de Gif-sur-Yvette Au point 1

Mme Sonia DAHOU Commune des Ulis

Mme Ouïam HAMMAN Commune des Ulis

M. Gilles GOBRON Commune de Longjumeau

Mme Patricia LORTON Commune de Longjumeau

Mme Hella KRIBI-ROMDHANE Commune de Massy Au point 1

M. Serge MORONVALLE Commune de Massy Du point 55 à la fin de la séance

M. Raymond RAPHAEL Commune d'Orsay

Mme Chrystel LEBOEUF Commune de Palaiseau

Mme Caroline FOUCAULT Commune de Verrières-le-Buisson

Secrétaire de séance : M. Vincent DELAHAYE

Soit 46 délégués présents et 66 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance et au point 1.

Soit 51 délégués présents et 70 délégués présents et représentés du point 2 au point 27.

Soit 50 délégués présents et 70 délégués présents et représentés du point 28 au point 54

Soit 49 délégués présents et 69 délégués présents et représentés du point 55 à la fin de la séance.

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 20 février 2019

2 - PRISE D'ACTE DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2018 établi par Madame la Trésorière de Palaiseau, tel qu'il est présenté ci-après :

	en €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes	236 722 845,37
Dépenses	228 770 046,14
Solde d'exécution	7 952 799,23
Déficit de fonctionnement reporté de N-1	
Excédent de fonctionnement reporté de N-1	4 639 632,59
Résultat de clôture de fonctionnement 2018	12 592 431,82
Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes	35 115 017,86
Dépenses	40 108 694,88
Solde d'exécution	-4 993 677,02
Solde d'exécution négatif reporté N-1	-5 885 343,77
Solde d'exécution positif reporté N-1	
Résultat de clôture d'investissement 2018 (A)	-10 879 020,79
Restes à réaliser reporté sur N+1 :	
Recettes	14 932 078,70
Dépenses	14 640 697,93
Solde des restes à réaliser (B)	291 380,77
Besoin de financement en investissement (A+B)	-10 587 640,02

3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DONNE ACTE au Président de la Communauté de Paris-Saclay de la présentation faite du Compte administratif, tel qu'il est présenté ci-après :

	en €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes	236 722 845,37
Dépenses	228 770 046,14
Solde d'exécution	7 952 799,23
Déficit de fonctionnement reporté de N-1	
Excédent de fonctionnement reporté de N-1	4 639 632,59
Résultat de clôture de fonctionnement 2018	12 592 431,82

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes	35 115 017,86
Dépenses	40 108 694,88
Solde d'exécution	-4 993 677,02
Solde d'exécution négatif reporté N-1	-5 885 343,77
Solde d'exécution positif reporté N-1	
Résultat de clôture d'investissement 2018 (A)	-10 879 020,79
Restes à réaliser reporté sur N+1 :	
Recettes	14 932 078,70
Dépenses	14 640 697,93
Solde des restes à réaliser (B)	291 380,77
Besoin de financement en investissement (A+B)	-10 587 640,02

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2018 ;
- APPROUVE le Compte administratif 2018 ;
- ARRÊTE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2018 pour le Budget principal, tels qu'ils sont résumés ci-dessus, à savoir :
 - Résultat de clôture de la section de Fonctionnement : 12 592 431,82 €
 - Résultat de clôture de la section d'Investissement : -10 879 020,79 €

ramené à -10 587 640,02 € après prise en compte du solde positif des restes à réaliser de 2018 sur 2019 d'un montant de 291 380,77 €.

- AFFECTE les résultats de la manière suivante :

- article 002R - Excédent de Fonctionnement reporté : 2 004 791,80 €
- article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 10 587 640,02 €
- article 001D - Solde d'exécution de la section d'Investissement reporté : -10 879 020,79 €

8 ABSTENTIONS : Mme. Rafika REZGUI, Mme. Catherine DELAITRE, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge MORONVALLE, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Michel ROUYER

Ne prend pas part au vote : M. Michel BOURNAT

4 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2019-1 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de porter au Budget principal de la Communauté d'agglomération les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

Dépenses de fonctionnement (en €)	BP 2019	DM1	Budgété
011 - charges à caractère général	35 525 852,80	24 446,00	35 550 298,80
012 - charges de personnel et frais assimilés	28 123 694,00	0,00	28 123 694,00
014 - atténuations de produits	159 815 552,28	0,00	159 815 552,28
65 - autres charges de gestion courante	2 994 617,00	75 754,00	3 070 371,00
Total des dépenses de gestion courante	226 459 716,08	100 200,00	226 559 916,08
66 - charges financières	2 558 651,00	5 679,00	2 564 330,00
67 - charges exceptionnelles	482 017,00	706 000,00	1 188 017,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	229 500 384,08	811 879,00	230 312 263,08
023 - virement à la section d'investissement	7 995 988,94	1 908 912,80	9 904 901,74
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	4 340 000,00	0,00	4 340 000,00
Total des dépenses d'ordre	12 335 988,94	1 908 912,80	14 244 901,74
Total des dépenses	241 836 373,02	2 720 791,80	244 557 164,82

Recettes de fonctionnement (en €)	BP 2019	DM1	Budgété
013 - atténuations de charges	232 960,00	0,00	232 960,00
70 - produits de services, du domaine & ventes diverses	9 045 774,36	10 000,00	9 055 774,36
73 - impôts et taxes	174 936 914,00	0,00	174 936 914,00
74 - dotations, subventions et participations	57 325 008,66	0,00	57 325 008,66
75 - autres produits de gestion courante	242 477,00	0,00	242 477,00
Total des recettes de gestion courante	241 783 134,02	10 000,00	241 793 134,02
76 - produits financiers	41 239,00	0,00	41 239,00
77 - produits exceptionnels	0,00	706 000,00	706 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	241 824 373,02	716 000,00	242 540 373,02
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00	0,00	12 000,00
Total des recettes d'ordre	12 000,00	0,00	12 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	0,00	2 004 791,80	2 004 791,80
Total des recettes	241 836 373,02	2 720 791,80	244 557 164,82

Dépenses d'investissement (en €)	BP 2019	RAR	DM1	Budgété
20 - Immobilisations incorporelles	843 814,00	679 269,29	504 000,00	2 027 088,29
204 - subventions d'équipement versées	16 154 435,00	3 547 105,94	2 168 809,00	21 870 349,94
21 - Immobilisations corporelles	5 763 714,00	3 127 004,21	2 526 145,87	11 416 864,08
Opération d'équipement n°10 - voirie gometz	134 240,00	17 198,01	0,00	151 438,01
Opération d'équipement n°11 - voirieigny	2 100 000,00	235 890,88	17 971,00	2 353 861,68
Opération d'équipement n°12 - voirieorsay	757 000,00	427 513,68	1 112 784,00	2 297 297,68
Opération d'équipement n°13 - voiriepalaiseau	2 092 000,00	726 287,30	2 525 748,00	5 344 030,30
Opération d'équipement n°14 - voiriesaclay	270 000,00	193 486,72	324 066,00	787 552,72
Opération d'équipement n°15 - voiriesaint aubin	51 683,00	58 283,88	61 771,00	171 737,88
Opération d'équipement n°16 - voirievilliers le bacle	83 358,00	54 523,67	106 040,00	243 921,67
Opération d'équipement n°17 - voirie de bures sur yvette	2 100 000,00	32 414,96	9 210,00	2 141 624,96
Opération d'équipement n°18 - voirie de gif-sur-yvette	3 328 000,00	524 871,54	334 745,00	4 187 616,54
Opération d'équipement n°19 - voirie des ulis	4 917 360,00	259 345,08	2 393 228,00	7 569 933,08
Opération d'équipement n°20 - voirie vauhallan	250 000,00	282 106,54	1 084 206,00	1 616 312,54
Opération d'équipement n°30 - voirie ballainvilliers	580 000,00	568 707,70	554,00	1 149 261,70
Opération d'équipement n°31 - voirie la ville du bois	350 000,00	11 907,10	490 107,00	852 014,10
Opération d'équipement n°32 - voirie linas	468 600,00	81 705,50	28 928,00	579 233,50
Opération d'équipement n°33 - voirie longjumeau	1 765 000,00	1 801 410,47	628 542,00	4 194 952,47
Opération d'équipement n°34 - voirie nozay	430 000,00	14 690,40	336 482,00	781 172,40
Opération d'équipement n°35 - voirie villebon	2 000 000,00	203 248,91	1 252 232,00	3 455 540,91
25 - Immobilisations en cours	21 080 780,00	1 662 439,29	4 307 372,73	27 050 592,02
Total des dépenses d'équipement	65 519 984,00	14 509 410,87	20 212 996,60	100 242 391,47
16 - emprunts et dettes assimilées	15 286 083,00	131 287,06	86 641,00	15 504 011,06
27 - autres immobilisations financières	494 106,00	0,00	0,00	494 106,00
Total des dépenses financières	15 780 189,00	131 287,06	86 641,00	15 998 117,06
45812 - opération sous mandat n. 2	0,00	0,00	47 151,91	47 151,91
45813 - opération sous mandat bures dépenses	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
45814 - opération sous mandat igny dépenses	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
45815 - opération sous mandat ville du bois dépenses	10 000,00	0,00	5 088,00	15 088,00
45816 - opération sous mandat saclay dépenses	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
45817 - opération sous mandat villejust dépenses	10 000,00	0,00	8 000,00	18 000,00
45818 - opération sous mandat ballainvilliers dépenses	0,00	0,00	42 000,00	42 000,00
45819 - opération sous mandat epinay dépenses	0,00	0,00	5 328,00	5 328,00
458110 - opération sous mandat gif dépenses	0,00	0,00	6 600,00	6 600,00
458111 - opération sous mandat gometz dépenses	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
458112 - opération sous mandat saulx dépenses	0,00	0,00	16 520,00	16 520,00
458113 - opération sous mandat vauhallan dépenses	0,00	0,00	3 888,00	3 888,00
458114 - opération sous mandat villiers dépenses	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
458115 - opération sous mandat orsay dépenses	0,00	0,00	7 488,00	7 488,00
458116 - opération sous mandat chilly dépenses	0,00	0,00	6 600,00	6 600,00
458117 - opération sous mandat st aubin dépenses	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
458118 - opération sous mandat wissous dépenses	0,00	0,00	5 328,00	5 328,00
Total des opérations sous-mandat	280 000,00	0,00	162 991,91	442 991,91
Total des dépenses réelles	81 580 173,00	14 640 697,93	20 462 629,51	116 683 500,44
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
041 - opérations patrimoniales	3 360 523,00	0,00	805 000,00	4 165 523,00
Total des dépenses d'ordre	3 372 523,00	0,00	805 000,00	4 177 523,00
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	10 879 020,79	10 879 020,79
Total des dépenses d'investissement	84 952 696,00	14 640 697,93	32 146 650,30	131 740 044,23

Recettes d'investissement (en €)	BP 2019	RAR	DM1	Budgété
13 - subventions d'investissement reçues	23 838 392,00	11 877 738,70	3 586 319,00	39 302 449,70
16 - emprunts et dettes assimilées	36 901 197,06	0,00	14 357 451,71	51 258 648,77
Total des recettes d'équipement	60 739 589,06	11 877 738,70	17 943 770,71	90 561 098,47
10 - dotations, fonds divers et réserves	7 500 000,00	3 010 000,00	0,00	10 510 000,00
27 - autres immobilisations financières	736 595,00	44 340,00	494 106,00	1 275 041,00
Total des recettes financières	8 236 595,00	3 054 340,00	494 106,00	11 785 041,00
45823 - opération sous mandat bures recettes	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
45824 - opération sous mandatigny recettes	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
45825 - opération sous mandat ville du bois recettes	10 000,00	0,00	5 088,00	15 088,00
45826 - opération sous mandat saclay recettes	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
45827 - opération sous mandat villejust recettes	10 000,00	0,00	8 000,00	18 000,00
45828 - opération sous mandat ballainvilliers dépenses	0,00	0,00	42 000,00	42 000,00
45829 - opération sous mandat épinay dépenses	0,00	0,00	5 328,00	5 328,00
458210 - opération sous mandat gf dépenses	0,00	0,00	6 600,00	6 600,00
458211 - opération sous mandat gometz dépenses	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
458212 - opération sous mandat saulx dépenses	0,00	0,00	16 520,00	16 520,00
458213 - opération sous mandat vauhallan dépenses	0,00	0,00	3 888,00	3 888,00
458214 - opération sous mandat villiers dépenses	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
458215 - opération sous mandat orsay dépenses	0,00	0,00	7 488,00	7 488,00
458216 - opération sous mandat chilly dépenses	0,00	0,00	6 600,00	6 600,00
458217 - opération sous mandat st aubin dépenses	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
458218 - opération sous mandat wissous dépenses	0,00	0,00	5 328,00	5 328,00
Total des opérations sous-mandat	280 000,00	0,00	115 840,00	395 840,00
Total des recettes réelles	69 256 184,06	14 932 078,70	18 553 716,71	102 741 979,47
021 - virement de la section de fonctionnement	7 995 988,94	0,00	1 908 912,80	9 904 901,74
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	4 340 000,00	0,00	0,00	4 340 000,00
041 - opérations patrimoniales	3 360 523,00	0,00	805 000,00	4 165 523,00
Total des recettes d'ordre	15 696 511,94	0,00	2 713 912,80	18 410 424,74
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	10 587 640,02	10 587 640,02
Total des recettes d'investissement	84 952 696,00	14 932 078,70	31 855 269,53	131 740 044,23

- ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2019-1 du Budget Principal de la Communauté Paris-Saclay.
- AUTORISE le versement de subventions d'équilibre aux budgets annexes comme suit :
 - Budget GEMAPI : 318 653 €
 - Budget Pépinières : 48 961,38 €
 - Budget Aménagement : 49 326,76 €

8 ABSTENTIONS : Mme. Rafika REZGUI, Mme. Catherine DELAITRE, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge MORONVALLE, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Michel ROUYER

5 - PRISE D'ACTE DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2018 établi par Madame la Trésorière Principale de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes 2018	3 037 948.32
Dépenses 2018	3 038 051.50
Solde d'exécution 2018	-103.18
Part du résultat de fonctionnement 2017 affecté en fonctionnement en 2018	-43 223.58
Résultat de clôture de fonctionnement 2018	-43 326.76

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes 2018	4 760 000.00
Dépenses 2018	3 037 948.32
Solde d'exécution 2018	1 722 051.68
Résultat de clôture de 2017	1 427 510,15
Résultat de clôture d'investissement 2018	3 149 561.83

6 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE ACTE au Président de la Communauté de Paris-Saclay de la présentation faite du Compte administratif, tel qu'il est présenté ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes 2018	3 037 948.32
Dépenses 2018	3 038 051.50
Solde d'exécution 2018	-103.18
Part du résultat de fonctionnement 2017 affecté en fonctionnement en 2018	-43 223.58
Résultat de clôture de fonctionnement 2018	-43 326.76

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes 2018	4 760 000.00
Dépenses 2018	3 037 948.32
Solde d'exécution 2018	1 722 051.68
Résultat de clôture de 2017	1 427 510,15
Résultat de clôture d'investissement 2018 (A)	3 149 561.83

Restes à réaliser de 2018 sur 2019 :	
Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Solde des restes à réaliser (B)	0,00
Besoin de financement (A-B)	+3 149 561.83

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2018 ;
- APPROUVE le Compte administratif 2018 ;
- ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2018 pour le Budget annexe Aménagement de la manière suivante :
 - Résultat de clôture de la section de Fonctionnement : - 43 326,76 €.
 - Résultat de clôture de la section d'Investissement : 3 149 561,83 € avec un solde nul des restes à réaliser.
- AFFECTE les résultats de clôture de l'exercice 2018 pour le Budget annexe Aménagement de la manière suivante :
 - Résultat de fonctionnement reporté (D : 002) : 43 326,76 €.
 - Solde d'exécution d'investissement reporté (R : 001) : 3 149 561,83 €.

Ne prend pas part au vote : M. Michel BOURNAT

7 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2019-1 DU BUDGET AMÉNAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de porter au Budget annexe Aménagement de la Communauté Paris-Saclay les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

FONCTIONNEMENT				
Chapitre		BP	DM1	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 429 000,00	1 713 961,83	3 142 961,83
66	Charges financières	12 600,00		12 600,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	12 600,00		12 600,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		43 326,76	43 326,76
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 454 200,00	1 757 288,59	3 211 488,59
77	Produits exceptionnels		49 326,76	49 326,76
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 441 600,00	1 707 961,83	3 149 561,83
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	12 600,00		12 600,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 454 200,00	1 757 288,59	3 211 488,59
INVESTISSEMENT				
Chapitre		BP	DM1	TOTAL
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 441 600,00	1 707 961,83	3 149 561,83
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 441 600,00	1 707 961,83	3 149 561,83
16	Emprunts et dettes assimilés	1 441 600,00	-1 441 600,00	0,00
001	Résultat d'investissement reporté		3 149 561,83	3 149 561,83
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 441 600,00	1 707 961,83	3 149 561,83

- ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2019-1 du Budget annexe Aménagement de la Communauté Paris-Saclay.

8 - PRISE D'ACTE DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE DES PÉPINIÈRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2018 établi par Madame la Trésorière Principale de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes 2018	647 878.33
Dépenses 2018	1 142 219.77
Solde d'exécution 2018	-494 341.44
Part du résultat de fonctionnement 2017 affecté en fonctionnement en 2018	582 864.02
Résultat de clôture de fonctionnement 2018	88 522.58

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes 2018	258 882.19
Dépenses 2018	232 989.69
Solde d'exécution 2018	25 892.50
Résultat de clôture de 2017	-24 020.51
Résultat de clôture d'investissement 2018	1 871.99

9 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET ANNEXE PÉPINIÈRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE ACTE au Président de la Communauté de Paris-Saclay de la présentation faite du Compte administratif, tel qu'il est présenté ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes 2018	647 878.33
Dépenses 2018	1 142 219.77
Solde d'exécution 2018	-494 341.44
Part du résultat de fonctionnement 2017 affecté en fonctionnement en 2018	582 864.02
Résultat de clôture de fonctionnement 2018	88 522.58

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes 2018	258 882.19
Dépenses 2018	232 989.69
Solde d'exécution 2018	25 892.50
Résultat de clôture de 2017	-24 020.51
Résultat de clôture d'investissement 2018 (A)	<u>1 871.99</u>
Restes à réaliser de 2018 sur 2019 :	
Recettes	78 900,00
Dépenses	27 563.58
Solde des restes à réaliser (B)	<u>51 336.42</u>
Besoin de financement (A-B)	<u>+53 208.41</u>

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2018 ;
- APPROUVE le Compte administratif 2018 ;
- ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2018 pour le Budget annexe des pépinières de la manière suivante :
 - Résultat de clôture de la section de Fonctionnement : 88 522,58 € ;
 - Résultat de clôture de la section d'Investissement : 1 871,99 € et un solde des restes à réaliser de 51 336,42 €.
- AFFECTE les résultats de clôture de l'exercice 2018 pour le Budget annexe des pépinières de la manière suivante :
 - Résultat de fonctionnement reporté (R : 002) : 88 522,58 €,
 - Solde d'exécution d'investissement reporté (R : 001) : 1 871,99 €.

Ne prend pas part au vote : M. Michel BOURNAT

10 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2019-1 DU BUDGET ANNEXE PÉPINIÈRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de porter au Budget annexe des pépinières d'entreprises de la Communauté d'agglomération les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants. La Décision modificative n°2019-1 intègre l'affectation du résultat du compte administratif et les restes à réaliser.

FONCTIONNEMENT					
Chapitre		BP 2019	DM 1	RAR 2018	Total budgété
011	Charges à caractère général	667 858,96	-123 500,00		544 358,96
012	Charges de personnel et frais assimilés	99 893,00			99 893,00
65	Autres charges de gestion courante	75 000,00	100,00		75 100,00
66	Charges financières	1 500,00			1 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	3 000,00		3 000,00
023	Virement à la section d'investissement	4 449,43			4 449,43
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	34 050,57			34 050,57
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		882 751,96	-120 400,00	0,00	762 351,96
013	Atténuations de charges	23 950,00			23 950,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	74 500,00			74 500,00
75	Autres produits de gestion courante	784 301,96	-208 922,58		575 379,38
002	Résultat de fonctionnement reporté		88 522,58		88 522,58
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		882 751,96	-120 400,00	0,00	762 351,96
INVESTISSEMENT					
Chapitre		BP 2019	DM 1	RAR 2018	Total budgété
16	Emprunts et dettes assimilées	36 000,00		3 421,92	39 421,92
21	Immobilisations corporelles			2 333,34	2 333,34
23	Immobilisations en cours	2 500,00	53 208,41	21 808,32	77 516,73
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		38 500,00	53 208,41	27 563,58	119 271,99
13	Subventions d'investissement reçues			78 900,00	78 900,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 449,43			4 449,43
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	34 050,57			34 050,57
001	Résultat d'investissement reporté		1 871,99		1 871,99
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		38 500,00	1 871,99	78 900,00	119 271,99

- ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2019-1 du Budget annexe des pépinières d'entreprises.

11 - PRISE D'ACTE DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2018 établi par Madame la Trésorière Principale de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes 2018	281 457.72
Dépenses 2018	178 138.36
Solde d'exécution 2018	103 319.36
Part du résultat de fonctionnement 2017 affecté en fonctionnement en 2018	92 202.01
Résultat de clôture de fonctionnement 2018	195 521.37

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes 2018	0
Dépenses 2018	8 795.95
Solde d'exécution 2018	-8 795.95
Résultat de clôture de 2017	0
Résultat de clôture d'investissement 2018	-8 759.59

12 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DE RÉSULTATS - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE ACTE au Président de la Communauté de Paris-Saclay de la présentation faite du Compte administratif, tel qu'il est présenté ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes 2018	281 457.72
Dépenses 2017	178.138.36
Solde d'exécution 2018	103 319.36
Part du résultat de fonctionnement 2017 affecté en fonctionnement en 2018	92 202.01
Résultat de clôture de fonctionnement 2018	195 521.37

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes 2018	0
Dépenses 2018	8 795.95
Solde d'exécution 2018	-8 795.95
Résultat de clôture de 2017	0
Résultat de clôture d'investissement 2018 (A)	-8 795.95
Restes à réaliser de 2017 sur 2018 :	
Recettes	0
Dépenses	80 598.94
Solde des restes à réaliser (B)	-80 598.94
Besoin de financement (A-B)	-89 394.89

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2018 ;
- APPROUVE le Compte administratif 2018 ;
- ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2018 pour le budget annexe Eau potable de la manière suivante :
 - Résultat de clôture de la section de Fonctionnement : 195 521,37 €.
 - Résultat de clôture de la section d'Investissement : -8 795,95 €, avec un solde de restes à réaliser de -80 598,94 €.
- AFFECTE les résultats de clôture de l'exercice 2018 pour le Budget annexe Eau potable de la manière suivante :
 - Résultat de fonctionnement reporté (R : 002) : 106 129,48 €.
 - Excédent de fonctionnement capitalisé (R : 1068) : 89 394,89 €.
 - Résultat d'investissement reporté (D : 001) : 8 795,95 €.

Ne prend pas part au vote : M. Michel BOURNAT

13 - VOTE DE LA REDEVANCE SUR L'EAU POTABLE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE d'instaurer une redevance eau potable unifiée d'un montant de 0,1561€/m³ à compter du 1^{er} juillet 2019 pour l'ensemble des communes de la Communauté Paris Saclay, à l'exception des communes du SEDIF dont les usagers sont déjà soumis à une redevance eau potable (Massy, Palaiseau, Igny, Verrières-le-Buisson et Wissous) ;
- DIT que ce taux sera reconduit annuellement par tacite reconduction en l'absence de nouvelle délibération venant à le modifier ;
- DIT que ce tarif sera appliqué dès la prochaine facturation semestrielle.

11 VOTES CONTRE : Mme. Rafika REZGUI, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge MORONVALLE, M. Paul RAYMOND, M. David ROS

7 ABSTENTIONS : Mme. Brigitte PUECH, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Michel ROUYER, M. Stéphane BAZILE

Ne prennent pas part au vote : M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme. Sylviane RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, M. Richard TRINQUIER

14 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2019-1 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de porter au Budget annexe eau potable les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

FONCTIONNEMENT				
Chapitre		BP 2019	DM1	Total budgété
011	Charges à caractère général	130 750,00	-50 000,00	80 750,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	138 465,00		138 465,00
65	Autres charges de gestion courante		100,00	100,00
66	Charges financières		108 505,43	108 505,43
022	Dépenses imprévues	12 436,00	-11 436,00	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement	4 824,08	754 324,05	759 148,13
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	175,92		175,92
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		286 651,00	801 493,48	1 088 144,48
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	285 349,00	695 364,00	980 713,00
75	Autres produits de gestion courante	1 302,00		1 302,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		106 129,48	106 129,48
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		286 651,00	801 493,48	1 088 144,48

INVESTISSEMENT					
Chapitre		BP 2019	RAR 2018	DM1	Total budgété
001	Résultat d'investissement reporté			8 795,95	8 795,95
16	Emprunts et dettes assimilées			169 907,05	169 907,05
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00		955 000,00	960 000,00
21	Immobilisations corporelles		80 598,94	7 520 566,00	7 601 164,94
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 000,00	80 598,94	8 654 269,00	8 739 867,94
10	Dotations, Fonds divers et réserves			1 398 310,29	1 398 310,29
13	Subventions d'investissement reçues			160 000,00	160 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées			6 422 233,60	6 422 233,60
021	Virement de la section de fonctionnement	4 824,08		754 324,05	759 148,13
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	175,92			175,92
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 000,00	0,00	8 734 867,94	8 739 867,94

- ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2019-1 du Budget annexe eau potable ;
- PREND ACTE des mouvements opérés sur le chapitre dépenses imprévues au cours du premier trimestre 2019 :
 - 0,17 € à l'article 658 au 30/01/2019
 - 0,17 € à l'article 658 au 19/02/2019
 - 0,17 € à l'article 658 au 15/03/2019

11 VOTES CONTRE : Mme. Rafika REZGUI, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge MORONVALLE, M. Paul RAYMOND, M. David ROS

7 ABSTENTIONS : Mme. Brigitte PUECH, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Michel ROUYER, M. Stéphane BAZILE

Ne prennent pas part au vote : M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, M. Richard TRINQUIER

15 - PRISE D'ACTE DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE GEMAPI

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2018 établi par Madame la Trésorière Principale de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes 2018	4 359 543.00
Dépenses 2018	4 352 196.00
Solde d'exécution 2018	7 347.00
Part du résultat de fonctionnement 2017 affecté en fonctionnement en 2018	
Résultat de clôture de fonctionnement 2018	7 347.00

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes 2018	0.00
Dépenses 2018	0.00
Solde d'exécution 2018	0.00
Résultat de clôture de 2017	0.00
Résultat de clôture d'investissement 2018	0.00

16 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET ANNEXE GEMAPI

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE ACTE au Président de la Communauté de Paris-Saclay de la présentation faite du Compte administratif, tel qu'il est présenté ci-après :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	
Recettes 2018	4 359 543.00
Dépenses 2017	4 352 196.00
Solde d'exécution 2018	7 347.00
Part du résultat de fonctionnement 2017 affecté en fonctionnement en 2018	
Résultat de clôture de fonctionnement 2018	7 347.00

Résultat d'investissement de l'exercice :	
Recettes 2018	0.00
Dépenses 2018	0.00
Solde d'exécution 2018	0.00
Résultat de clôture de 2017	0.00
Résultat de clôture d'investissement 2018 (A)	0.00
Restes à réaliser de 2017 sur 2018 :	
Recettes	0.00
Dépenses	0.00
Solde des restes à réaliser (B)	0.00
Besoin de financement (A-B)	0.00

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2018 ;
- APPROUVE le Compte administratif 2018 ;
- ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2018 pour le Budget annexe GeMAPI de la manière suivante :
 - Résultat de clôture de la section de Fonctionnement : 7 347 €,
 - Résultat de clôture de la section d'Investissement : 0,00 € avec un solde nul des restes à réaliser.

- AFFECTE les résultats de clôture de l'exercice 2018 pour le Budget annexe GeMAPI de la manière suivante :
 - Résultat de fonctionnement reporté (R : 002) : 7 347 €.

Ne prend pas part au vote : M. Michel BOURNAT

17 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2019-1 DU BUDGET ANNEXE GEMAPI

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de porter au Budget annexe GeMAPI les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

FONCTIONNEMENT - EN €	BP 2019	DM n°2019-1	Budget total 2019
DEPENSES			
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 061 440,00	0,00	5 061 440,00
DEPENSES REELLES	5 061 440,00	0,00	5 061 440,00
DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT	5 061 440,00	0,00	5 061 440,00
RECETTES			
73 - IMPÔTS ET TAXES	4 735 440,00	0,00	4 735 440,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	326 000,00	-7 347,00	318 653,00
RECETTES REELLES	5 061 440,00	-7 347,00	5 054 093,00
RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
002 - RESULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	0,00	7 347,00	7 347,00
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT	5 061 440,00	0,00	5 061 440,00

- ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2019-1 du Budget annexe GeMAPI.

18 - CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT N°2012/08 - AMÉNAGEMENT DES CIRCULATIONS DOUCES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de clôturer l'autorisation de programme/ crédits de paiement n°2012/08 – aménagement des circulations douces réalisée comme suit :

AP originie (€TTC)	AP réajustée (délib 2014-19)	AP réajustée (délib 2014-288)	AP clôturée
2 928 905,00	2 483 993,00	1 642 993,00	1 640 871,72

Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
123 350,02	319 545,04	310 356,96	269 249,41	337 721,67	119 769,12	160 879,50

- DIT que l'autorisation de programme/crédits de paiement n°2012/08 – aménagement des circulations douces est clôturée à 1 640 871,72 € TTC ;
- DECIDE que les crédits de paiements sont annulés à hauteur de 2 121,28 € TTC.

19 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LE TERRAIN DE TENNIS AVEC LA COMMUNE DE CHAMPLAN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention pour le versement de la participation financière de la commune de Champlan à la Communauté Paris-Saclay pour la rénovation et la mise aux normes de cinq courts de tennis dans le cadre du Contrat de Territoire Départemental ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours avec la commune de Champlan, ses avenants éventuels et tout document relatif à cette affaire.

20 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS "ROUTE NEUVE" AVEC LA COMMUNE DE GOMETZ-LE-CHATEL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de prise en charge financière des travaux de réaménagement de la route Neuve à Gometz-le-Châtel ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de prise en charge financière ci-annexé et tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

21 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARKING DE 82 PLACES EN CENTRE-VILLE À LA COMMUNE DE MONTLHÉRY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Montlhéry pour le financement des travaux d'aménagement d'un parking 82 places en centre-ville ;
- AUTORISE le président à signer la convention de fonds de concours annexée avec la commune de Montlhéry, ses éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

22 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR L'ACQUISITION DE L'ÉCOLE NOTRE DAME SUR LA COMMUNE DE LA VILLE DU BOIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours avec la commune de La Ville du Bois pour l'acquisition de l'école Notre Dame ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours ci-annexé avec la commune de La Ville du Bois et tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

23 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE FONDS DE CONCOURS POUR LES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES AU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2019 DES CIRCULATIONS DOUCES AVEC LES COMMUNES DE GOMETZ-LE-CHÂTEL, IGNY, MONTLHÉRY ET VERRIÈRES-LE-BUISSON

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes des conventions de fonds de concours avec les communes d'Igny, de Gometz-le-Châtel, de Montlhéry et de Verrières-le-Buisson pour la création d'aménagements cyclables respectivement le long de la RD 60, rue de Grivery, entre le collège et le centre-ville et rue de la Croix Pasquier ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions de fonds de concours ci-annexées et leurs avenants éventuels ainsi que tous les documents relatifs à ces affaires ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

24 - GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LE BAILLEUR VILOGIA AUPRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 58 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS 8 RUE DE LA LAMPE - 50 AVENUE ROBERT BENOIST 91310 LINAS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 6 696 962 €, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°93 189 constitué de 7 lignes de prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
- DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

25 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°6 AU TRAITÉ DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DES RUCHÈRES AVEC GRAND PARIS AMÉNAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°6 au traité de concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC des Ruchères à Igny ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant n°6 et tout document relatif à cette affaire.

26 - DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMPETENCE "AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE : ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2017-262 du Conseil communautaire du 22 novembre 2017 ;
- RECONNAIT d'intérêt communautaire :
 - ZAC de Moulon à Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin,
 - ZAC du Quartier de l'École polytechnique à Palaiseau et Saclay,
 - ZAC de Corbeville à Orsay et Saclay,
 - ZAC des Ruchères à Igny,
 - ZAC des Hauts de Wissous 2.

27 - AVIS SUR LE DOSSIER DE CREATION MODIFICATIF N°2 DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- EMET un avis favorable au dossier de création modificatif n°2 de la ZAC du quartier de l'École polytechnique ;
- DONNE un avis défavorable à l'implantation du SMR-SMI au sein de la ZAC du quartier de l'École polytechnique ;
- DIT que cet avis sera transmis à l'Établissement Public d'Aménagement Paris Saclay ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5 VOTES CONTRE : M. Serge MORONVALLE, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Michel ROUYER

28 - RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION ORLY INTERNATIONAL POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion à l'association Orly International pour l'année 2019 ;
- AUTORISE le versement d'une cotisation de 500 euros à Orly International correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2019 ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget concerné.

29 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION CADRE TRIPARTITE POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS SUR DOMAINE PRIVÉ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée entre les propriétaires bailleurs, syndicats de copropriété le prestataire de collecte et la Communauté Paris-Saclay établissant les modalités de collecte de déchets ménagers sur domaine privé ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée, ses avenants éventuels et tous documents relatifs à cette affaire.

30 - APPROBATION DU PRINCIPE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU PARKING-RELAIS VILMORIN À MASSY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE le principe d'une délégation de service public de type affermage pour la gestion et l'exploitation du parking de stationnement relais « Vilmorin » situé à Massy au vu du rapport de présentation joint en annexe ;
- APPROUVE les principales caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport ci-annexé ;
- AUTORISE le Président à engager toutes les démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public.

7 VOTES CONTRE : Mme. Rafika REZGUI, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge MORONVALLE, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Michel ROUYER

31 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE RÉALISATION ET DE FINANCEMENT DES ÉTUDES DES PÔLES D'ÉCHANGES DE LA LIGNE 18 AVEC LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS ET ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de financement pour les études des pôles d'échanges de la ligne 18 avec la Société du Grand Paris et Ile-de-France Mobilités ;
- AUTORISE le Président à appeler les fonds auprès de la SGP ;
- DIT que les crédits et recettes nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée.

7 VOTES CONTRE : Mme. Rafika REZGUI, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge MORONVALLE, Mme. Michèle VIALA, M. Michel ROUYER

3 ABSTENTIONS : M. Christian PAGE, M. Thomas JOLY, M. Patrice GILBON

32 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS POUR LE VERSEMENT DES PARTICIPATION DES COMMUNES DE GIF-SUR-YVETTE ET DE PALAISEAU AU FONCTIONNEMENT DU RESEAU DES NAVETTES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

32.1 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE GIF-SUR-YVETTE AU FONCTIONNEMENT DU RESEAU DES NAVETTES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de financement avec la commune de Gif-sur-Yvette pour le versement des participations de la commune au fonctionnement du réseau des navettes ;
- DIT que le montant versé par la commune de Gif-sur-Yvette à la Communauté Paris-Saclay s'élève à 79 249,70 € HT soit 87 174,67 € TTC pour l'année 2019 (à compter du 13 mars) et à 87 623,92 € HT soit 96 386,31 € TTC en année pleine, hors actualisation.
- DIT que les recettes sont inscrites au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

32.2 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE PALAISEAU AU FONCTIONNEMENT DU RESEAU DES NAVETTES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de financement avec la Commune de Palaiseau pour le versement des participations de la commune au fonctionnement du réseau des navettes ;
- DIT que le montant versé par la Commune de Palaiseau à la Communauté Paris-Saclay s'élève à 109 658,37 € HT soit 121 237,66 € TTC au titre de l'année 2019 (à compter du 3 avril 2019) et à 141 551,74 € HT soit 156 058,91 € TTC en année pleine, hors actualisation ;
- DIT que les recettes sont inscrites au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

33 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ACTEURS, PRATIQUES, RECHERCHES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES POUR LA SOUTENABILITÉ (APREIS) POUR LA RÉALISATION DU FILM DOCUMENTAIRE « ALORS, TU TROUVES ? »

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association Acteurs, Pratiques, Recherches Européennes et Internationales pour la Soutenabilité (APREIS) pour la réalisation du film « Alors, tu trouves ? » ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2019.

34 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'EMPLOI AVEC L'ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES (APEC)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels.

35 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ETUDES ET CHANTIERS ILE-DE-FRANCE POUR LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER D'INSERTION DE LA BATTERIE DE LA POINTE A PALAISEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France pour la mise en œuvre du chantier d'insertion espaces verts et patrimoine de la Batterie de la Pointe à Palaiseau ;
- APPROUVE le versement d'une subvention de 20 000 euros à l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France sise 10 place Jules Valles 91000 EVRY ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

36 - PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY À LA CHAIRE "PILOTAGE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE" ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention de partenariat avec tous les participants à la chaire ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- AUTORISE le versement d'une participation financière annuelle de 10 000 € à la Fondation du Risque pendant 5 ans ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2019.

37 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EPA PARIS-SACLAY POUR LA CONDUITE D'UNE ÉTUDE SUR LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS ORGANIQUES SUR LE TERRITOIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention de partenariat avec l'EPA Paris-Saclay pour la réalisation d'une étude de potentialité pour la valorisation énergétique de la matière organique ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- AUTORISE le versement d'une participation financière de 15 000 € à l'EPA Paris-Saclay pour la réalisation de cette étude ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2019.

38 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ANIMATION "DÉCOUVRONS ET ACCUEILLONS LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCOLE" AVEC LA DÉLÉGATION ÎLE-DE-FRANCE DE LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention avec la Délégation Île-de-France de la Ligue pour la Protection des Oiseaux portant sur l'animation d'un programme pédagogique « Découvrons et accueillons la biodiversité à l'école » auprès de 66 classes des écoles des communes du territoire sur l'année scolaire 2019-2020 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée et ses avenants éventuels.

39 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE ET DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR LA RÉALISATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à solliciter des partenaires financiers les aides au taux maximum dans le cadre de la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable estimée à 800 000 euros HT , mais revue à la baisse suite à l'analyse des offres (180 000 € HT) ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget eau potable.

40 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à solliciter auprès des partenaires financiers les aides au taux maximum pour la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable sur les communes de la Communauté Paris-Saclay ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Eau potable.

41 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1900010 "TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE" - LOT N°1 SECTEUR 1 BURES-SUR-YVETTE, GIF-SUR-YVETTE, GOMETZ-LE-CHÂTEL, LONGJUMEAU, SACLAY, SAINT-AUBIN, VILLEJUST ET VILLIERS-LE-BÂCLE - LOT N°2 SECTEUR 2 CHAMPLAN, LA VILLE DU BOIS, MONTLHÉRY, ORSAY, SAULX-LES-CHARTREUX, VAUHALLAN, VILLEBON-SUR-YVETTE ET LOT N°3 SECTEUR 3 BALLAINVILLIERS, CHILLY-MAZARIN, EPINAY-SUR-ORGE, LES ULIS, LINAS, MARCOUSSIS, NOZAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable :

- Lot n°1 secteur 1 : au groupement BOUYGUES ENERGIE, sise 19 rue Stéphenson 78180 Montigny-le-Bretonneux et FORAGE DU NORD OUEST sise 3545 rue de la Haie 78235 Bois-Guillaume
- Lot n°2 secteur 2 : au groupement BIR/ SEIP IDF, sise 38 rue Gay Lussac 94438 Chennevières-sur-Marne et SEIP sise 4 allée des Dévodes 91160 Saulx-les-Chartreux
- Lot n°3 secteur 3 : à la société SOGEA IDF sise 9 allée de la Briarde, 77184 Emerainville
- AUTORISE le Président à signer les pièces dudit accord-cadre et tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que le marché est passé avec un minimum de 100 000 € HT et un maximum de 1 800 000 € HT par lot et que la durée du marché est fixé à 24 mois ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

42 - RÉHABILITATION / RECONSTRUCTION DU CRI À PALAISEAU : DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France une subvention dans le cadre du soutien à l'investissement culturel pour la construction du nouveau Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Palaiseau, à hauteur de 1 950 000 € ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette demande.

43 - ADHÉSION A DIFFÉRENTS ORGANISMES POUR LE RÉSEAU DES CONSERVATOIRES PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à la Fédération Française de l'Enseignement Artistique (FFEA) et à la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) ;
- APPROUVE et AUTORISE le versement de la cotisation à la Fédération Française de l'Enseignement Artistique (FFEA) pour les 7 conservatoires Paris-Saclay au titre de l'année scolaire 2018/2019 ;
- APPROUVE et AUTORISE le versement de la cotisation 2018/2019 à la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) pour les 7 conservatoires Paris-Saclay ;
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2019.

44 – APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SUR LA COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

Ce point est reporté en séance

45 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS DU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE POUR LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention relative aux missions du service de médecine préventive du Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne pour la Communauté Paris-Saclay ;
- AUTORISE le Président à signer la convention triennale ci-annexée et ses avenants éventuels.

46 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1900001 DE RÉFECTION DE LA RUE ET DE LA PLACE DE CHEVRY SUR LA COMMUNE DE GIF-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché n°1900001 relatif aux travaux de réfection de la rue et de la place de Chevry à Gif-Sur-Yvette, à l'entreprise Eiffage Route, agence Essonne sise 5 rue Camille Flammarion – 91630 Avrainville, pour un montant de 455 049,30 € H.T, soit 546 059.16 € TTC ;
- AUTORISE le Président à signer les pièces dudit a marché public et tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires ;

47 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES PIÈCES DU MARCHÉ N°1900011 « REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES DANS LE PARC D'ACTIVITE DE COURTABOEUF »

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché n°1900011 relatif aux travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales dans le parc d'activité de Courtabœuf à COLAS DAE, sise 121 rue Paul Fort 91310 Montlhéry, pour un montant estimatif de 740 031,75 € HT, soit 888 038,10 € TTC ;
- AUTORISE le Président à signer les pièces dudit marché public et tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

48 - RÉHABILITATION/RECONSTRUCTION DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL À PALAISEAU : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF (APD) ET DE L'ESTIMATION DÉFINITIVE DU COÛT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'Avant-Projet Définitif (CRD) du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Palaiseau ainsi que l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux de 8 600 000 € HT ;
- DIT que les dépenses afférentes à ce projet seront inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

49 - RÉHABILITATION/RECONSTRUCTION DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL À PALAISEAU : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°1700054 POUR LA FIXATION DU FORFAIT DÉFINITIF DE RÉMUNÉRATION DE L'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°1700054 fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre avec le groupement DESHOULIERES JEANNEAU ARCHITECTES, AIA INGENIERIE, AIA MANAGEMENT, AIA STUDIO ENVIRONNEMENT, T. GUIGNARD, ITAC, AGENCE GAUTRAND ET ASSOCIES pour un montant maximal de 1 370 484,99 € HT ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°1700054, ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- DIT que les dépenses afférentes à ce marché seront inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

50 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ESSONNE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne pour l'année 2019, ci-annexée ;
- APPROUVE le versement d'une subvention de 20 000 € à la CMAE ;
- AUTORISE le Président à signer la convention précitée et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2019.

51 - RÉVISION DU PLAN TRIENNAL VÉLO POUR SUBVENTIONS PAR LA RÉGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU PLAN VÉLO RÉGIONAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le Plan triennal du Schéma directeur des circulations douces actualisé ci-annexé, en intégrant la liaison entre le centre-ville de Gif-sur-Yvette et le quartier de Moulon ainsi que des modifications mineures de programmation ;
- AUTORISE le Président à solliciter des subventions régionales et départementales pour le financement de la liaison Gif-sur-Yvette-Moulon ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire ;
- DIT que les budgets sont inscrits au BP 2019 et suivants.

52 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PROJET SUR LA RÉALISATION DES LIAISONS PLATEAU-VALLÉE AVEC L'EPA PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de projet avec l'EPA Paris-Saclay ci-annexé relative à la réalisation des liaisons douces Plateau-Vallée, et tout document relatif à cette affaire ;
- DIT que les budgets sont inscrits au BP 2019 et suivants.

53 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC LE CNRS POUR LA RÉALISATION D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE LA COMMUNE DE GIF-SUR-YVETTE ET LE QUARTIER DE MOULON

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) tel que joint à la présente délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ladite Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) avec le CNRS et tout document relatif à cette affaire ;
- DIT que les dépenses liées à ce dossier seront inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

54 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC L'UNIVERSITÉ PARIS-SUD POUR LA RÉALISATION DE LA LIAISON PLATEAU-VALLÉE ENTRE BURES-SUR-YVETTE ET LE QUARTIER DE MOULON (CENTRALESUPÉLEC) ET DE LA LIAISON PLATEAU-VALLÉE ENTRE ORSAY-VILLE ET LE QUARTIER DE MOULON (BELVÉDÈRE)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public de l'Etat, affecté à l'Université Paris-Sud, pour la réalisation de la liaison plateau-vallée entre Bures-sur-Yvette et le quartier de Moulon (CentraleSupélec) et de la liaison plateau-vallée entre Orsay-ville et le quartier de Moulon (Belvédère) ;
- AUTORISE le Président à signer ladite Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) et toutes pièces y afférant ;
- DIT que les dépenses liées à ce dossier seront inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

55 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A BRUITPARIF POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion, pour l'année 2019, à l'association BruitParif ;
- APPROUVE le versement de la somme de 6 160 euros à l'association BruitParif correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2019 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

1 VOTE CONTRE : M. Pierre-Alexandre MOURET

56 - MOTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE RELATIVE À LA PRIVATISATION D'ADP

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- S'OPPOSE à toute privatisation par l'Etat du groupe ADP, entreprise gestionnaire des aéroports franciliens ;
- DEMANDE une consultation référendaire de la population au minimum sur le territoire de l'Île-de-France ;
- DIT que cette motion sera transmise au premier Ministre, aux préfets de la Région Ile-de-France et du Département de l'Essonne.

1 ABSTENTION : Christian LECLERC

57 - ELECTION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE POUR LA COMMUNE DE BALLAINVILLIERS AU SIOM

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à l'élection d'un délégué titulaire au sein du Comité syndical du SIOM ;
Mme Marie-Claude FARGEOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est désignée déléguée titulaire pour siéger au Comité syndical du SIOM.
- DECLARE élue et installée dans sa fonction :
Membre titulaire : Mme Marie-Claude FARGEOT
- PRECISE que la délibération n°2016-216 du 25 mai 2016 demeure inchangée concernant l'élection de M. Marc VIVIEN, titulaire, Mmes Hélène PORTELETTE et Mélody LEOGANE, suppléantes.

58 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

M. Michel BOURNAT note l'absence de question sur les décisions prises depuis le dernier Conseil communautaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le secrétariat général au 01 69 35 69 59/01 69 35 66 57 ou par mail aux adresses suivantes : cecile.bigot@paris-saclay.com / julie.lecca@paris-saclay.com

Fait à Orsay, le 19/04/2019

Le Président,

Michel BOURNAT

